

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 28 juin 2019



OFI RS EUROPEAN GROWTH CLIMATE CHANGE

FCP Actions internationales

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 28 juin 2019

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Classification AMF

Actions Internationales - FCP Eligible au PEA.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis en mettant en œuvre une approche ISR et une approche Low Carbon liée à la Transition Énergétique.

Indicateur de référence

Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis (SXXR Index).

Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de 600 valeurs sélectionnées parmi les pays de la zone euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Stratégie de gestion

L'univers d'investissement d'OFI RS EUROPEAN GROWTH CLIMATE CHANGE regroupe environ 1200 valeurs européennes dont 200 font l'objet d'un suivi plus particulier de la part des gérants.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse qualitative des sociétés disposant d'une position dominante sur leur marché ou leur secteur, ou bien de sociétés spécialisées présentant un leadership sur un créneau spécifique.

L'analyse qualitative s'effectue individuellement par entreprise appartenant à l'univers d'investissement. Chaque titre, sans négliger l'environnement sectoriel et économique, fait ainsi l'objet d'une analyse pour permettre au gérant d'appréhender les positions concurrentielles, la qualité de la stratégie et du management.

Pendant cette phase d'analyse, le gérant effectue une étude des critères financiers de la société. Ce sont principalement le taux de croissance moyen terme du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, la rentabilité des capitaux investis et la capacité de financement de la croissance. L'analyse des positions concurrentielles, de l'existence ou non de barrières à l'entrée, est appréhendée à partir d'entretiens et de visites auprès des dirigeants, et de la recherche, sectorielle ou individuelle, menée en interne ou par des intermédiaires financiers sélectionnés.

Concomitamment, le gérant complète son étude :

- **par l'analyse de critères extra financiers** afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : - Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...) - Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux Environnementaux et Sociaux et de 30% pour la Gouvernance), d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus liés à l'analyse des enjeux clés. Cette note ESG est calculée sur 10. Pondération Maximale par Valeur en fonction de sa catégorie ISR : Leaders 10%, Impliqués 6%, Suiveurs 3%, Incertains 2%. Par ailleurs, sont exclues de l'univers d'investissement 20% des sociétés les plus en retard dans la gestion des enjeux de RSE (catégorie ISR « Sous Surveillance ») ;

- **par l'analyse carbone** afin d'évaluer le comportement des émetteurs privés au regard de la thématique du Changement Climatique et de disposer de critères de sélection pertinents au regard des défis liés à la Transition Énergétique. L'analyse sera réalisée selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Énergétique).

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative les émissions globales de gaz à effet de serre. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre.

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de -4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ». Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

L'objectif de gestion est de constituer un portefeuille de titres offrant un potentiel de valorisation significatif.

L'OPCVM est exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net sur les marchés actions. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.

En complément de ces investissements qui sont le cœur de la stratégie, 25% au maximum du portefeuille peuvent être consacrés aux instruments suivants :

Titres de créances et instruments du marché monétaire (d'émetteurs privés ou publics). Ces instruments sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Le gérant peut également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit, réaliser temporairement des emprunts d'espèces dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Le gérant peut prendre des positions afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés, par l'utilisation d'instruments tels que les contrats futures ou options. L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%. Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

Profil des risques

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions Internationales ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque actions

L'OPCVM est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites valeurs

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque de change

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de taux

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

A compter du 24 avril 2019, création de la part OFI ACTIONS CLIMAT réservée au réseau Mutavie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- une analyse qualitative complémentaire ;
- une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : <https://www.ofi-am.fr/informations-reglementaires> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2018, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **218 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2018 s'est élevé à **23 945 102 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2018 : **18 831 102 euros, soit 78,64%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2018 : **5 114 000 euros (**), soit 21,36%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2018.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice 2018, **4 617 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **16 personnes** au 31 décembre 2018), **10 804 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **75 personnes** au 31 décembre 2018).

(* Effectif présent au 31 décembre 2018)

(** Bonus 2018 versé en mars 2019)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier juin 2018 / juin 2019

L'exercice a été marqué par deux séquences bien distinctes.

Dans un premier temps, et dans la lignée d'une croissance mondiale assez solide, les Banques Centrales se sont engagées dans une forme de normalisation monétaire, surtout en ce qui concerne la Réserve Fédérale Américaine (FED).

Les estimations initiales des grands instituts de conjoncture internationaux anticipaient alors un niveau d'activité relativement élevé, ce qui donnait une croissance mondiale de près de 4% en rythme de croisière. A cette période, les indices « PMI » composites de l'activité se situaient entre 55 points et 60 points de part et d'autre de l'Atlantique, c'est-à-dire nettement au-dessus du seuil de 50 points qui marque la limite entre expansion et récession.

De ce fait, les rendements obligataires ont plutôt monté dans la première partie de l'exercice, touchant un point haut à près de 3.25% de rendement sur le 10 ans US en septembre 2018.

Dans un second temps, les indicateurs économiques se sont dégradés progressivement, jusqu'à s'accélérer à la baisse en fin d'année 2018, sous l'effet notamment des craintes d'une guerre commerciale qui assombrissait les perspectives du commerce international et ont pesé sur la confiance des chefs d'entreprise et des investisseurs. Ainsi en décembre, les indicateurs se situaient autour de 51 points en zone euro, soit un net ralentissement. La France, bien, que pénalisée ponctuellement par la multiplication de mouvements sociaux, s'en sort finalement bien, avec une résilience de la consommation et une croissance attendue qui pourrait être meilleure que celle de l'Allemagne.

Finalement, la croissance mondiale a été révisée à la baisse tout au long de l'exercice, et les estimations des principaux instituts de conjoncture se situent désormais autour de 3.3%.

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont complètement changé d'orientation à partir du début de l'année 2019 et les taux d'intérêt se sont de ce fait largement détendus. De même, et du fait également de la baisse des taux d'intérêt, les politiques budgétaires des Etats ont été beaucoup moins rigoureuses afin de soutenir l'activité. C'est particulièrement le cas dans les 2 principaux pays, les Etats-Unis et la Chine. Outre Atlantique, le déficit budgétaire est ainsi proche de 5% alors que la dette avoisine 100% du Pib. En Chine, les autorités ont également soutenu l'activité par des dépenses en hausse et des baisses d'impôt notamment.

Ces événements ont naturellement eu des impacts significatifs sur les marchés financiers, et là aussi, il y a une séquence de baisse assez vive à partir de septembre 2018, suivie par un mouvement de reprise tout aussi soudain et important dès le début de l'année 2019.

Taux d'intérêt

Le début d'exercice a donc été marqué par un début logique de normalisation des taux d'intérêt, avec une remontée des taux d'intérêt obligataires aux Etats-Unis et en Europe. Ainsi, le rendement du T Notes 10 ans US a rapidement atteint, et dépassé ponctuellement, la zone de 3%. Parallèlement, le rendement du Bund a dépassé 0.75% de rendement en début d'année 2018, en harmonie avec le scénario économique ambiant.

Dans le même temps, les Banques Centrales ont accompagné ce mouvement de normalisation. Aux Etats-Unis, Jérôme Powell a pris ses fonctions en février 2018, et a plutôt réussi sa communication avec les marchés sur les orientations de la politique monétaire. Il s'inscrit ainsi dans la ligne de conduite de Janet Yellen. Le niveau des Fed Funds a été relevé à quatre reprises de 0.25% durant l'année 2018 pour s'établir dans la fourchette 2.25% / 2.5% en fin d'exercice. En zone euro, il n'y a pas eu de modification du niveau des taux directeurs qui restent fixés entre -0.3% et 0%. Par ailleurs, la Réserve Fédérale des Etats-Unis (FED) a déjà arrêté sa politique d'achat de titres alors que le programme de la Banque Centrale Européenne (BCE) a été réduit à partir de septembre et sera arrêté en 2019.

Mais, au vu du contexte décrit ci-dessus, ce mouvement de normalisation des taux d'intérêt a rapidement été mis entre parenthèses, et les taux se sont à nouveau détendus. En fin de période, le rendement du Bund 10 ans était ainsi revenu à -0.3 % alors que le T Notes 10 ans US était revenu autour de 2%, soit une détente très significative depuis le point haut de septembre.

Il convient de noter qu'au début de l'année 2019, le Président de la FED a redonné une impulsion très importante aux marchés obligataires, ainsi qu'aux actions, en annonçant la fin, au moins pour quelques mois, de la politique de relèvement des taux directeurs. Les marchés ont donc compris que les taux allaient rester bas, et longtemps.

Dans le même temps, les dettes « périphériques » ont bénéficié de cette ambiance de taux bas et de relatif laxisme budgétaire, y compris les très controversées dettes gouvernementales italiennes, qui ont vu les taux à 10 ans se tendre jusqu'à près de 4% au moment des élections avant de se détendre très nettement en fin d'exercice et clôturer l'exercice à moins de 2%.

Dans ce contexte, les spreads de crédit se sont écartés durant la première partie de l'exercice, avant de se détendre à nouveau à partir de janvier 2019, dans le sillage des nouvelles dispositions de la FED.

Dans ces conditions, les performances des marchés obligataires s'avèrent étonnamment positives. L'indice des obligations gouvernementales de la zone euro gagne ainsi 6.3%, les obligations Investment Grade (IG) progressent de 4.8% et le segment High Yield (HY) 5.4% en Europe et près de 7.45% (en dollars) aux Etats-Unis.

Les obligations émergentes se sont nettement reprises dans ce contexte de faiblesse des taux d'intérêt et les flux sont revenus vers cette classe d'actif aux rendements attractifs. Au final, les indices de dettes fortes progressent de près de 12.4% sur la période alors que les indices de dettes locales gagnent près de 9%, en dollars. Ramenées en euros, ces performances sont encore meilleures car le dollar a gagné près de 3% contre l'euro.

Les obligations convertibles ont eu un parcours également en deux temps et clôturent l'exercice en progression de près de 2% en Europe.

Sur les devises, le dollar a gagné près de 3% vis-à-vis de l'euro. Le RMB, la devise chinoise, source potentielle de déstabilisation des devises émergentes, a été assez faible mais ne recule que de 1% sur la période contre le dollar.

En Europe, la livre a baissé en fin de période après les nouvelles craintes de « Hard Brexit » mais recule de seulement 1% sur l'exercice.

Les marchés actions ont, dans un premier temps, bénéficié de l'amélioration économique et des perspectives bénéficiaires des entreprises. Les indices, surtout américains, se sont envolés avant de connaître une phase beaucoup plus volatile au cours du dernier trimestre de l'année 2018. Cependant, le rebond du début de l'année 2019 a été spectaculaire et le bilan d'ensemble sur la période s'avère finalement positif.

Les actions américaines obtiennent une nouvelle fois les meilleures performances, avec une progression de 10.4% de l'indice S&P 500, en USD. L'indice a été stimulé par les valeurs de croissance. D'une façon générale, et c'est vrai pour la majorité des marchés, les valeurs cycliques ont sous-performé.

Les actions européennes progressent de l'ordre de 4% (+4% pour le Stoxx 600, +5% pour le Cac 40, +2% pour l'Eurostoxx...).

Le point notable est, pratiquement pour toutes les places occidentales, la différence entre les valeurs « défensives » et les valeurs « cycliques » sensibles à la remontée des taux d'intérêt. Ces dernières ont fait l'objet de dégagements très importants et les cours atteints laissent augurer un scénario de récession pas encore perceptible.

Les marchés émergents sont en légère progression de 3% sur la période, mais là aussi avec une grande volatilité des cours, à l'image des actions chinoises qui ont reculé de près de 30% en 2018 avant de regagner presque tout le terrain perdu en fin de période.

Enfin, concernant les matières premières, l'or s'est particulièrement distingué en fin de période, et progresse de plus de 12% sur l'exercice. Le pétrole recule en revanche de près de 15%, pénalisé par les craintes de ralentissement économique, et ce en dépit d'un contexte géopolitique anxiogène au moyen orient.

Pour finir, l'indice HFR Global représentatif de la gestion alternative est stable (couvert en euro), ce qui illustre la difficulté rencontrée par les gérants à créer de la valeur dans ce panorama.

Gestion sur la période

Juillet

Nous avons poursuivi nos allègements sur **GN Store**, vendu nos positions sur **Withbread** et **Sodexo** qui peinent à délivrer la croissance attendue et allégé **Danone**. A l'inverse, nous avons constitué une position sur **EasyJet**, particulièrement bien positionnée pour profiter de l'environnement actuel, et renforcé **Edenred** (croissance et amélioration des marges).

Août

Nous avons uniquement procédé à des ajustements de pondérations en lien avec notre système d'évaluation extra-financière.

Septembre

Nous avons vendu la position sur **Shire** (en cours de rachat par Takeda) et initié une nouvelle position sur **Schneider Electric** suite à la correction du titre alors que la croissance organique accélère enfin. Le groupe bénéficie de marchés en croissance porté par une évolution structurelle, l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les marges suivent relativement bien et les résultats devraient connaître une croissance à deux chiffres. Nous avons aussi allégé sensiblement la position sur **Relx** en raison de la remise en question latente du modèle d'activité dans les publications scientifiques.

Octobre

La position en **Relx** a été vendue en raison de performances manquant de relief et de risques grandissants sur le modèle d'affaires dans les publications scientifiques. Nous avons initié une nouvelle ligne sur **Infineon** : si l'environnement est particulièrement fébrile sur le secteur, nous avons été rassurés par les commentaires diffusés par le management alors que la valorisation a fortement chuté sur des prévisions toujours bien orientées. Certaines positions ont été allégées sur un momentum peu favorable (**ABInbev** et **Valeo** avec des déceptions sur les résultats), une valorisation élevée (**GN Store**), ou une contrainte ISR (**Adidas**) ; d'autres ont été renforcées par opportunisme sur les niveaux de cours comme **Prudential** et **Easyjet**.

Novembre

Nous avons procédé à quelques arbitrages le dernier jour du mois. Nous avons allégé **Adidas** dont le poids était trop important par rapport à notre notation ISR, et **Roche** suite à son bon parcours. Nous avons en revanche renforcé des titres qui ont souffert comme **Infineon**, **Prudential** et **Easyjet**.

Décembre

Nous n'avons procédé à aucun mouvement au cours de la période écoulée.

Janvier

Nous avons initié une nouvelle position sur **Lonza**. Ce groupe suisse a opéré un large virage il y a quelques années et se présente avec un profil de plus en plus « pur » comme fournisseur de solutions à forte valeur ajoutée pour les industriels de la pharmacie. Le titre s'est récemment replié et nous pensons que les investissements consentis actuellement par le management pérenniseront les avantages concurrentiels du groupe dans une activité promise à une croissance élevée.

Février

Les mouvements du mois ont essentiellement consisté en des ajustements de poids liés à l'évolution des notations extra-financières des sociétés.

Mars

Nous avons allégé **EssilorLuxottica** en raison de la déception sur la publication des résultats annuels qui laisse planer le flou sur les perspectives nées du rapprochement. Nous avons en parallèle renforcé la position sur **Lonza** pour qui la stratégie est d'autant plus claire que la cession de l'activité Water care est finalisée et que les guidances sont confirmées. Les autres mouvements sont liés à l'évolution du passif.

Avril

Nous avons allégé la position en **Dassault Systèmes** dont le poids était devenu trop important au regard de notre notation extra-financière.

Mai

Nous avons allégé les positions en **ASML** et **Teleperformance** afin d'initier une nouvelle ligne sur **Saint-Gobain**, une société qui contribue à la transition au travers de ses produits qui permettent une meilleure efficacité énergétique des bâtiments. Malgré l'exposition cyclique de l'activité, la croissance devrait rester robuste avec une expansion des marges soutenue par un management engagé dans l'adaptation du groupe.

Juin

Nous avons procédé à des allègements de positions sur les titres dont les valorisations nous paraissaient très élevées (**GN Store**, **Coloplast**, **Edenred**, **Adidas**), sur ceux qui avaient connu de bons parcours (**Teleperformance**, **Danone**, **AB Inbev**) et enfin sur **Dassault Systèmes** en raison des limites de pondération imposées par notre méthodologie ISR. Mais, nous avons aussi profité de la faiblesse d'**Infineon** (suite à son augmentation de capital) pour renforcer la position.

Performance

Au cours de la période, la valeur liquidative de la part I d'OFI RS European Growth Climate Change a progressé de 6.42% et s'établissait au 28 juin 2019 à 3 537.75 euros contre 3 324.21 euros le 29 juin 2018. La performance du benchmark, le Stoxx Europe 600, s'est établie à +4.28%. Pour les parts V et RC, les valeurs liquidatives s'établissaient au 28 juin 2019 à 99.59 euros contre 93.58 euros le 29 juin 2018 (+6.42% sur la période) et 1 128.14 euros le 28 juin 2019 contre 1 062.84 euros le 29 juin 2018 (+6.14% sur la période).

La performance relative du portefeuille a bénéficié de son absence des secteurs « banque » et « pétrole et gaz ». Nous retrouvons parmi les forts contributeurs à la performance des titres portés par une activité très soutenue comme Edenred, Adidas, Teleperformance, SAP, Schneider Electric, Dassault Systèmes.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé sur la période.

Nous avons exercés nos droits de vote en conformité avec les recommandations de l'AFG.

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-isr.pdf, s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

100% de l'encours du portefeuille était couvert par des analyses ESG à fin juin 2019.

Émetteurs privés

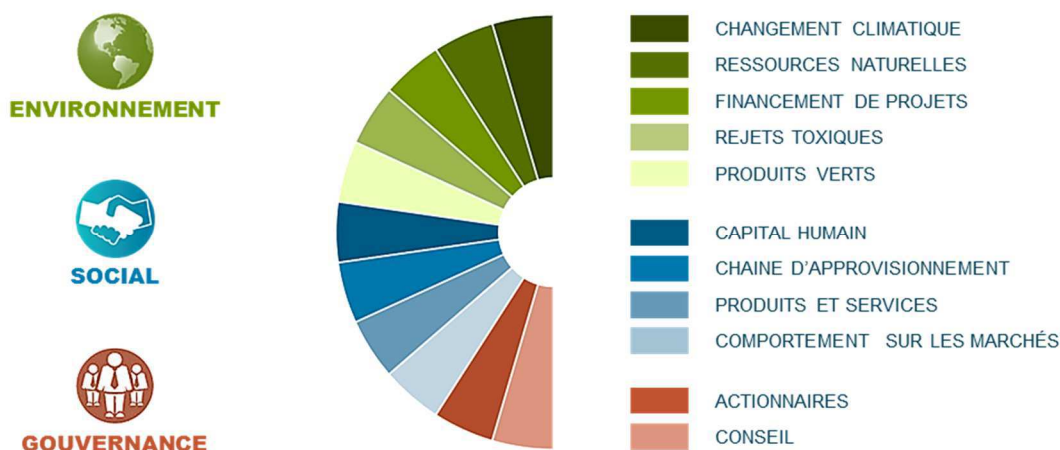
Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

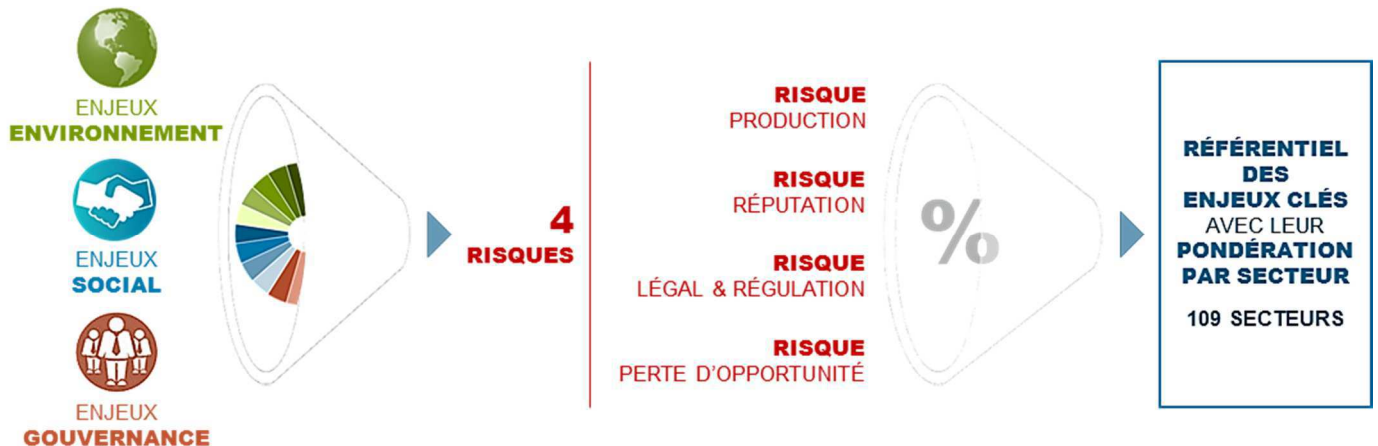
Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
 - Les risques de sécheresse
 - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
 - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
 - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
 - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
 - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...

- Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
- Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
 - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
 - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
 - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
 - Énergies renouvelables,
 - Bâtiments éco-conçus,
 - Technologies améliorant l'efficacité énergétique,
 - Solutions de recyclage
 - Chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'informations :

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

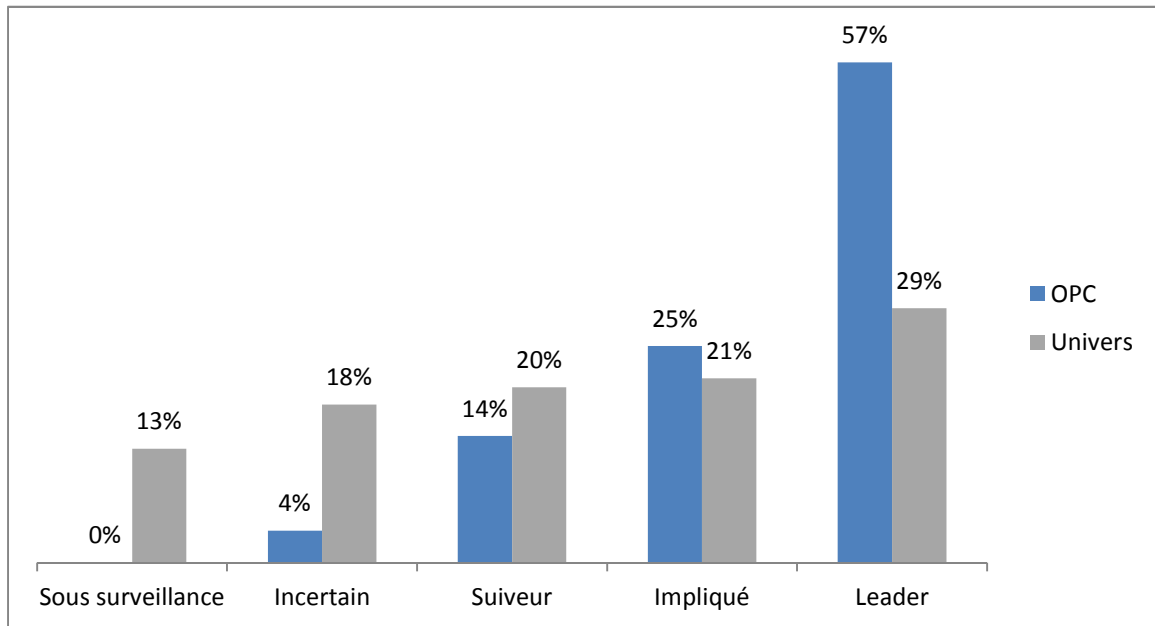
- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20 % des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis **en 4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 28 juin 2019

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 28/06/2019

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : Émissions financées

Mode de calcul :
$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

Estimation des émissions financées (au 28/06/2019) : 50,0 tonnes équivalent C02

Disponibilité de l'information : 100% de l'encours du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non Fonds par Fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement.pdf.

Les actions d'engagement portent sur :

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance ») ;
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf

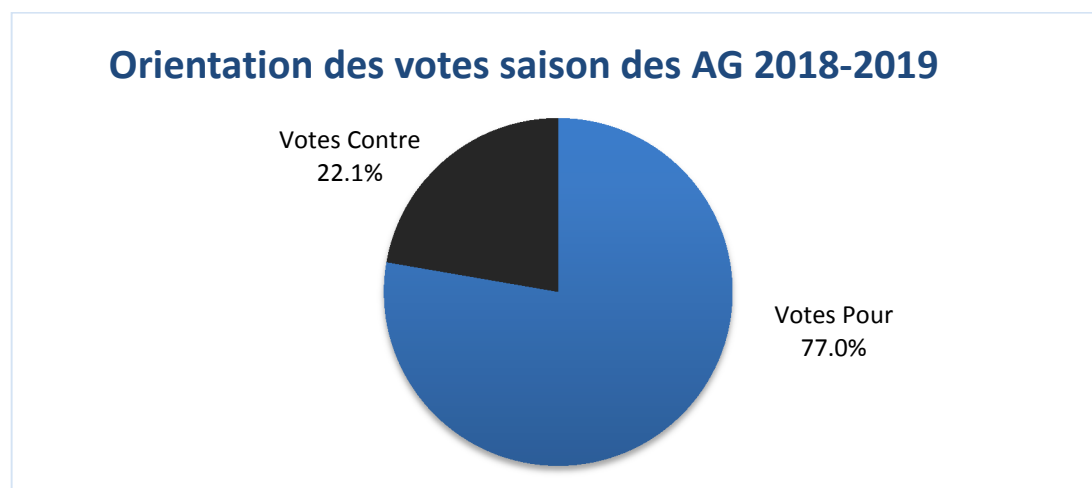
EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Statistiques de vote au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, les votes ont été exercés lors de 41 Assemblées Générales

Nombre de ...	AG en 2018-2019
AG où nous avons exercé nos droits de vote	41
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	38
Résolutions votées	749
Résolutions votées Contre ou Abstention	22.02%

Orientation des votes



INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 28/06/2019
Taux : Pas de position au 28/06/2019
Crédit : Pas de position au 28/06/2019
Actions – CFD : Pas de position au 28/06/2019
Commodities : Pas de position au 28/06/2019

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 28 juin 2019, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 28 juin 2019 (en euros)

BILAN ACTIF

	28/06/2019	29/06/2018
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	165 356 441,07	138 296 788,56
Actions et valeurs assimilées	161 336 791,05	134 158 068,95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	161 336 791,05	134 158 068,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	4 019 650,02	4 138 719,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 019 650,02	4 138 719,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	12 567,40	92 406,05
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 567,40	92 406,05
Comptes financiers	333 799,57	319,10
Liquidités	333 799,57	319,10
Total de l'actif	165 702 808,04	138 389 513,71

Bilan au 28 juin 2019 (en euros)

BILAN PASSIF

	28/06/2019	29/06/2018
Capitaux propres		
Capital	148 173 237,24	129 538 051,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 924 540,33	5 192 255,71
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	7 176 898,15	2 716 007,78
Résultat de l'exercice (a, b)	369 668,54	-406 925,51
Total des capitaux propres	164 644 344,26	137 039 389,50
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 058 457,89	1 326 780,08
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 058 457,89	1 326 780,08
Comptes financiers	5,89	23 344,13
Concours bancaires courants	5,89	23 344,13
Emprunts	-	-
Total du passif	165 702 808,04	138 389 513,71

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	28/06/2019	29/06/2018
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	28/06/2019	29/06/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7,07	280,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 087 076,35	2 501 767,65
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 087 083,42	2 502 047,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	280,38	103,93
Autres charges financières	-	-
Total (II)	280,38	103,93
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 086 803,04	2 501 944,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 697 605,97	2 909 735,32
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	389 197,07	-407 791,29
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-19 528,53	865,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	369 668,54	-406 925,51

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse ouvert, non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.*
- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.*

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,30% TTC ; tout OPC inclus pour les parts I et V, à 1,80% TTC, tout OPCVM inclus pour les parts RC et à 1,50% TTC, tout OPCVM inclus pour les parts OFI ACTIONS CLIMAT.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables pour les parts I – V et RC

Ils correspondent à 20% TTC de la surperformance au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis. Les frais variables seront provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés à chaque fin d'exercice. Cependant, seul un accroissement de la différence constatée à une fin d'exercice comparée à l'une des fins d'exercice précédentes donnera lieu à la perception de frais variables. En cas de sous performance dans le courant de l'exercice, il serait procédé à une reprise de la provision plafonnée à hauteur des dotations.

Lorsque la performance relative du Fonds est positive, cette même commission de surperformance sera également prélevée mais limitée à 1.5% de l'Actif Net.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	28/06/2019	29/06/2018
Actif net en début d'exercice	137 039 389,50	130 279 141,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	38 959 707,28	7 271 028,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 624 985,85	-9 073 278,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 071 897,55	4 735 644,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 880 827,27	-1 295 754,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-332 750,72	-126 970,91
Différences de change	-11 436,23	-711 231,50
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 034 152,93	6 368 600,83
Différence d'estimation exercice N	39 704 840,52	
Différence d'estimation exercice N - 1	37 670 687,59	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	389 197,07	-407 791,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	164 644 344,26	137 039 389,50

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	333 799,57	0,20
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	5,89	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	333 799,57	0,20	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,89	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	GBP	%	CHF	%	DKK	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	22 288 963,79	13,54	13 743 423,25	8,35	9 125 334,11	5,54	6 261 432,90	3,80
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	284,25	0,00

Répartition par devise (suite)

	GBP	%	CHF	%	DKK	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5,79	0,00	-	-	0,05	0,00	0,05	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	28/06/2019
Créances	
Souscriptions à recevoir	12 567,40
Total créances	12 567,40
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-169 318,28
Provision pour frais de gestion variables à payer	-884 900,60
Provision commission de mouvement	-4 239,01
Total dettes	-1 058 457,89
Total	-1 045 890,49

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	11 086,4637
Parts rachetées	6 098,8241
Catégorie de parts V	
Parts émises	13 313,8850
Parts rachetées	8 308,2950
Catégorie de parts RC	
Parts émises	622,0801
Parts rachetées	38,4160
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT	
Parts émises	4,7012 ⁽¹⁾
Parts rachetées	-

(1) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT a été créée le 24/04/2019.

Commissions

Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts V	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	836 784,95
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts V	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	45 000,34
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	3 106,35
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87 ⁽²⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(2) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT ayant été créée le 24/04/2019, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	921,7309	4 360,98	4 019 650,02

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	28/06/2019	29/06/2018
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	350 687,20	-382 592,07
Total	350 687,20	-382 592,07
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	350 687,20	-382 592,07
Total	350 687,20	-382 592,07
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	28/06/2019	29/06/2018
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts V		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	19 355,61	-24 325,23
Total	19 355,61	-24 325,23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	19 355,61	-24 325,23
Total	19 355,61	-24 325,23
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-378,30	-8,21 ⁽³⁾
Total	-378,30	-8,21
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-378,30	-8,21
Total	-378,30	-8,21
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4,03 ⁽⁴⁾	-
Total	4,03	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,03	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	28/06/2019	29/06/2018
Total	4,03	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(3) La catégorie de parts RC a été créée le 07/07/2017.

(4) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT a été créée le 24/04/2019.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	28/06/2019	29/06/2018
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 748 511,98	5 192 255,71
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 765 102,28	2 561 602,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	15 513 614,26	7 753 858,70
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	15 513 614,26	7 753 858,70
Capitalisation	-	-
Total	15 513 614,26	7 753 858,70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	43 868,9356	38 881,2960
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts V		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	163 668,91	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	383 029,83	154 383,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	546 698,74	154 383,65
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	546 698,74	154 383,65
Capitalisation	-	-
Total	546 698,74	154 383,65
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	88 229,1220	83 223,5320
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	28/06/2019	29/06/2018
Catégorie de parts RC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 359,44	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	28 751,03	21,14 ⁽⁵⁾
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	41 110,47	21,14
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	41 110,47	21,14
Capitalisation	-	-
Total	41 110,47	21,14
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	584,6641	1,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15,01 ⁽⁶⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	15,01	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	15,01	-
Capitalisation	-	-
Total	15,01	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4,7012	-
Distribution unitaire	-	-

(5) La catégorie de parts RC a été créée le 07/07/2017.

(6) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT a été créée le 24/04/2019.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	28/06/2019	29/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Actif net					
en EUR	164 644 344,26	137 039 389,50	130 279 141,60	113 990 357,28	142 812 486,62
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	43 868,9356	38 881,2960	39 936,8749	39 587,2920	46 895,3746
Catégorie de parts V	88 229,1220	83 223,5320	64 921,0850	67 601,0620	54 574,9940
Catégorie de parts RC	584,6641	1,0000	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT	4,7012	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	3 537,75	3 324,21	3 119,34	2 747,36	2 948,68
Catégorie de parts V en EUR	99,59	93,58	87,83	77,36	83,05
Catégorie de parts RC en EUR	1 128,14	1 062,84 ⁽⁷⁾	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	101,52 ⁽⁸⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts V en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts V en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts V en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	7,99	-9,84	17,59	236,84	98,55
Catégorie de parts V en EUR	0,21	-0,29	-9,79	6,64	2,76
Catégorie de parts RC en EUR	-0,64	-8,21	-	-	-
Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR	0,85	-	-	-	-

(7) La catégorie de parts RC a été créée le 07/07/2017 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(8) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT a été créée le 24/04/2019 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 28 juin 2019

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			161 336 791,05	97,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			161 336 791,05	97,99
ADIDAS NOM	EUR	15 000,00	4 072 500,00	2,47
AIR LIQUIDE	EUR	15 000,00	1 845 750,00	1,12
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	56 000,00	3 900 960,00	2,37
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	41 000,00	3 191 440,00	1,94
ASHTREAD GROUP	GBP	219 000,00	5 516 607,06	3,35
ASML HOLDING N.V.	EUR	47 000,00	8 635 780,00	5,25
ASSA ABLOY AB	SEK	185 000,00	3 675 137,23	2,23
ASTRAZENECA PLC	GBP	50 000,00	3 597 451,94	2,18
CAP GEMINI SE	EUR	42 000,00	4 592 700,00	2,79
COLOPLAST B	DKK	25 000,00	2 484 709,22	1,51
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	122 000,00	4 181 550,00	2,54
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	82 884,00	4 742 580,24	2,88
DANONE	EUR	55 000,00	4 097 500,00	2,49
DASSAULT SYSTEMES	EUR	35 500,00	4 980 650,00	3,03
EASYJET	GBP	162 000,00	1 725 730,89	1,05
EDENRED	EUR	75 000,00	3 364 500,00	2,04
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	51 000,00	5 852 250,00	3,55
GEBERIT AG-NOM	CHF	6 300,00	2 587 292,30	1,57
GN GREAT NORDIC	DKK	81 000,00	3 324 151,05	2,02
GRIFOLS SA	EUR	190 000,00	4 940 000,00	3,00
HEINEKEN NV	EUR	43 000,00	4 220 020,00	2,56
HEXAGON AB	SEK	53 000,00	2 586 295,67	1,57
INDITEX	EUR	244 000,00	6 453 800,00	3,92
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	166 000,00	2 581 300,00	1,57
KION GROUP	EUR	35 000,00	1 940 400,00	1,18
L'OREAL SA	EUR	20 000,00	5 010 000,00	3,04
LONZA GROUP AG N	CHF	13 000,00	3 856 621,79	2,34
MERCK KGAA	EUR	32 600,00	2 997 896,00	1,82
NOVO NORDISK	DKK	74 000,00	3 316 473,84	2,01
PERNOD RICARD	EUR	22 500,00	3 646 125,00	2,21
PRUDENTIAL PLC	GBP	194 000,00	3 720 429,15	2,26
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	43 000,00	2 986 164,51	1,81
REMY COINTREAU	EUR	34 800,00	4 412 640,00	2,68
ROCHE HOLDING LTD	CHF	11 400,00	2 819 840,59	1,71
SAP SE	EUR	40 000,00	4 830 400,00	2,93
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	59 000,00	4 705 840,00	2,86
SGS SA-NOM	CHF	2 000,00	4 479 668,57	2,72
SOC DE CONSTRUCCOES AMADEU GAUDENCIO SA	EUR	30 000,00	0,00	0,00
SYMRISE	EUR	60 700,00	5 137 648,00	3,12

Inventaire du portefeuille au 28 juin 2019 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TELEPERFORMANCE SE	EUR	34 000,00	5 990 800,00	3,64
UNILEVER CVA	EUR	47 300,00	2 533 388,00	1,54
VALEO SA	EUR	63 000,00	1 801 800,00	1,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			4 019 650,02	2,44
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 019 650,02	2,44
OFI RS LIQUIDITES	EUR	921,7309	4 019 650,02	2,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			12 567,40	0,01
Dettes			-1 058 457,89	-0,64
Comptes financiers			333 793,68	0,20
ACTIF NET			164 644 344,26	100,00

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

OFI RS EUROPEAN GROWTH CLIMATE CHANGE

Fonds Commun de Placement
OFI ASSET MANAGEMENT
22, Rue Vernier
75017 Paris

Exercice clos le 28 juin 2019

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 Rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OFI RS EUROPEAN GROWTH CLIMATE CHANGE

Exercice clos le 28 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du OFI RS EUROPEAN GROWTH CLIMATE CHANGE relatifs à l'exercice clos le 28/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au gérant

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés au gérant et associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 10 octobre 2019

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Hervé Grondin